



## **Quels sont les types de marchés du patrimoine ?**

Agir sur le patrimoine commence par s'interroger sur le concept même de patrimoine.

À quelle définition et à quel périmètre le patrimoine correspond-t-il dans le secteur du bâtiment ?

Le patrimoine doit avant tout être appréhendé dans son environnement, où le bâtiment et ensembles de bâtiments, s'inscrivent dans un tout cohérent et participent à la définition de l'identité du territoire.

Ces différents bâtis permettent différents marchés et différentes procédures en lien avec leurs spécificités.

Les monuments historiques, les abords des monuments historiques, les sites patrimoniaux remarquables, les domaines nationaux, les sites inscrits et classés, le patrimoine vernaculaire sont au nombre des marchés du patrimoine.

→ Trouvez votre CAPEB départementale sur <https://www.capeb.fr/>